

Les Officiers Royaux (XIIIe-XVe Siècles): Une élite politique?⁽¹⁾

Armando Luís de Carvalho Homem*

J'ai écrit ailleurs, et je le répète: au Portugal, le dernier quart du XIIIe siècle est un moment fondamental pour la prise de forme d'un corps de serviteurs de la bureaucratie royale. Régulièrement, la chancellerie expédie alors des actes, ceux-ci n'étant plus rédigés en langue latine, mais en portugais. Dans la cour va prendre corps le groupe de ceux qui les préparent et les expédient. Selon le vocabulaire des diplomates, le *rédacteur* apparaît. C'est encore le temps des «clercs du roi», qui traversent les règnes de Denis Ier et d'Alphonse IV (1279-1357, globalement), en représentant 30-40% des officiers. Apparemment, il s'agirait d'une *élite du savoir*: des hommes qui, par leurs origines intellectuelles, auraient acquis le pouvoir sur la production des textes qui dérivent de l'exercice de la souveraineté. Textes «standardisés», en temps de cristallisation des formules selon le contenu des actes. Mais est-ce que ces hommes constituent véritablement une élite? Je n'oserais pas le dire. D'abord, la composition du groupe est floue: 5 dizaines (parfois presque 6) d'officiers semblent s'entasser au sein de la bureaucratie, à la rédaction des actes, dont le nombre qu'ils expédient est mince; le rôle des eschatocoles comme source pour l'établissement de notices biographiques est donc fréquemment modeste. Dans nombre de cas, on peut à peine parler de *carrières*: jusqu'au milieu du XIVe siècle, trois quarts environ des officiers ne dépassent pas 10 ans de service; et un tiers environ, nous ne le connaissons que par un, deux, trois renseignements, parfois pendant une seule année. La guerre civile qui a opposé le roi Denis à son successeur, Alphonse, de 1319 à 1324, sera une explication possible du degré de désorganisation que suppose la situation que j'ai décrite. Mais cette guerre n'explique pas tout. L'institutionnalisation du service du roi sonne encore *adagio*. Est-ce que l'*allegro* va faire suite?

Les règnes de Denis et d'Alphonse IV sont également le temps de la parution sur scène des premiers juristes, les «maîtres des lois» (maître Jean des Lois, par exemple), ce titre posant des problèmes auxquels je ne vais pas revenir aujourd'hui. Donc, le pouvoir sur la production des textes

⁽¹⁾ Comunicação apresentada no encontro-debate entre investigadores portuguesas e investigadores do Grupo D (*Elites and State-Building*, coord. Wolfgang Reinhard) do Programa *Origins of the Modern State* da European Science Foundation (Lisboa, UAL, 8 de Abril de 1992).

* Professor Catedrático convidado da Universidade Autónoma de Lisboa.

est en train de se renforcer avec une habilitation juridique; et ça se passe dans une conjoncture de copieuse législation, surtout dans le domaine judiciaire.

Clercs/légistes...: pas question d'antinomie. Ces premiers gradués en Droit sont *a priori* des ecclésiastiques. De même en ce qui concerne quelques officiers de la deuxième «génération» des juristes, depuis les années 70, désignés alors sous leur nom complet, suivi du titre exact (bachelier, licencié, docteur). Ce qui n'empêche pas une tendance nette vers la «laïcisation» de cette branche de la société politique.

Une élite qui prend figure? Il s'agirait encore d'une élite du savoir, dorénavant plus juridique qu'ecclésiastique...

Je n'y crois pas non plus. En ce qui touche la durée des carrières, le troisième quart du XIVe siècle est encore le temps de l'*éphémère* (la moitié environ des officiers ne dépassant pas 10 ans de carrière), un *éphémère* parfois pénible pour les atteints. En plus, les dernières décennies du XIIIe siècle et la plupart de celles du XIVe nous frappent par la vulnérabilité des carrières des bureaucrates: certes, ce sont les périodes de guerres civiles, les affrontements entre rois et fils ou frères; c'est le changement dynastique qui ferme la «crise» ouverte à la mort de Ferdinand Ier (1383); mais il peut s'agir tout simplement d'un changement de règne. Tout cela peut provoquer un remplacement total des officiers. Et je ne crois pas qu'on puisse qualifier d'élitiste un groupe si fragile aux aléas de la conjoncture...

Le long règne de Jean Ier (1384-1433) sera donc le début du tournant. Son temps sonnera *andante con brio* puis *menuet*. Et d'ailleurs il ne s'agit pas d'un roi particulièrement «brillant» ou novateur: à peine dépassés les moments troublés du milieu des années 80, ce roi reprend l'organigramme du gouvernement esquissé par les lois de Denis ou d'Alphonse IV, voire de Pierre Ier (1357-1367). La préparation même de la codification législative connue comme «Ordonnances» d'Alphonse V (*Ordenações Afonsinas*) – parce que terminée aux années 40 du XVe siècle, pendant la minorité de ce roi et la régence de Pierre (1439-1446), son oncle – ne représente pas un effort de légiférer «ex nihilo»; c'est plutôt un rassemblement de lois, parfois trop vieilles, qu'on risquait de perdre mémoire. Et dans cet effort le protagonisme n'appartient pas au seul roi, mais surtout à son fils Édouard, associé à quelques tâches du gouvernement depuis 1411 et qui règnera, à son tour, de 1433 à 1438. En outre, la durée du règne de Jean va permettre une chose à peu près inédite: que certains officiers restent en fonction jusqu'à la mort ou jusqu'à une retraite qui soit l'effet d'un âge trop vétuste. Le cas est net avec la première génération de ses serviteurs, qui, sauf des exceptions, vient à bout de carrière au tournant du siècle. D'ailleurs, une tendance s'esquisse, qui va avoir de long futur. Les principaux services du gouvernement (justice, finances, grâce royale, administration du territoire...) avaient pris forme dans les lois des prédécesseurs de Jean. Mais au milieu du XIVe siècle il était courant qu'un officier puisse faire sa carrière en passant successivement par plusieurs services. Maintenant, la cristallisation s'ébauche. Et au sein de ces services, au sein de chaque office, on commence à constater la présence d'individus de la même famille; ce n'est que le *prélude*, mais la suite ne tardera pas: certains offices deviendront affaire de familles, de parentés, quoique l'hérédité ne soit pas la règle.

Donc, un groupe de serviteurs qui commence à acquérir la solidité de contours qu'il n'avait pas précédemment. Séparation de services, hiérarchisation de fonctions (rédacteurs/scribes, officiers du gouvernement central/officiers royaux de la périphérie – parfois deux phases successives de carrière...), resserrement des liens de parenté, restriction de l'accès aux offices... Si on peut parler d'*élite* à propos des serviteurs de la bureaucratie royale, c'est bien depuis les premières décennies du XVe siècle. Enfin une élite du savoir? Mais oui, sans doute. On constate la présence croissante des gradués en Droit, surtout des *docteurs*, lesquels sont parfois passés au préalable par des Universités étrangères; cette situation avait ses origines aux années 70 du XIVe siècle; et elle va se poursuivre au siècle suivant, surtout avec la politique d'octroi de bourses d'Alphonse V (1438-1480); ces bourses permettront à des fils d'officiers d'obtenir des grades, surtout à Bologne, mais également à Sienne, Pise, voire Salamanque. Et ces gradués deviendront des officiers. Élite du savoir, sans doute. Mais pas fondamentalement élite du savoir. Tenez compte de ce que je viens de dire à propos des bourses d'Alphonse V: le roi les octroie normalement à des fils d'officiers. Il s'agit donc d'un des aspects des *privilèges* que les monarques accordent à leurs serviteurs. Ceux-ci disposaient de gages probablement médiocres, et très irrégulièrement actualisés. Le *don* royal, vulgarisé depuis la seconde moitié du XIVe siècle, nous apparaît donc en tant que voie pour un possible enrichissement que les seuls gages ne permettaient pas. Et ces dons sont normalement des terres, des droits de juridiction et des patronages d'églises. C'est-à-dire, un ensemble de patrimoines, droits ou pouvoirs qui ne vont pas sans rappeler quelques-unes des marques du «status» de l'aristocratie laïque. J'ajouterai que, depuis le milieu du XIVe siècle, les rédacteurs des actes étaient normalement qualifiés de *vassaux* royaux; plus rarement, ils deviennent des *chevaliers*, dans ce cas quand ils sont déjà des vétérans au service. Et le XVe siècle va nous permettre d'assister à la formation de lignages d'officiers, qui se perpétuent aux mêmes offices (ou en offices du même service), quoique l'hérédité – je le répète – ne soit pas obligatoire.

Une «noblesse de service» qui apparaît? C'est J. Mattoso qui en parle, à propos de chevaliers résidents (ou possédant des patrimoines de provenance royale) à Santarém. Et je crois l'usage de cette expression particulièrement heureux. En effet, au XVe siècle, le service du roi était devenu susceptible d'un certain degré de d'anoblissement... pour quelques-uns parmi les serviteurs. Voyons: l'office de bureaucrate était maintenant un «métier». Mais un métier dont l'accès va se restreindre: c'est le problème des liens de parenté, du «portrait de famille» figuré par les officiers de la deuxième moitié du XVe siècle. En même temps (et c'est logique), les carrières s'allongent (2, 3, 4 décennies, ce n'est plus rare) et le nombre d'officiers stabilise. Ce qui peut, en même temps, sembler paradoxal, car ce XVe siècle post-1430 était le temps d'un net accroissement du nombre des actes expédiés chaque année. Comment comprendre cette stabilisation (20-30 officiers chaque décennie) quand les actes, qui, encore au temps de Jean Ier, dépassaient à peine la centaine annuelle, montent jusqu'au millier et, au dernier quart du siècle, aux deux milliers? [Quoique les quantités successives des actes nous posent des problèmes de typologie des sources auxquels je ne vais pas revenir.] Réponses possibles: l'augmentation du nombre des scribes; et surtout l'existence d'«officiers sans office», travaillant dans

l'ombre des titulaires de ces offices. Voici de simples hypothèses, qui attendent la poursuite des recherches.

Donc, une deuxième moitié du XVe siècle où nous constatons un nombre de bureaucrates pas très différent de celui de la fin du siècle antérieur. Un groupe d'officiers qu'un «esprit de corps» cimente. Et ainsi, il leur est maintenant possible la survivance à des changements de roi ou à des crises politiques: c'est ce qui se passe lors de l'avènement de Jean II en 1481, et puis dans quelques moments troublés de son règne. Donc, la vulnérabilité précédente a été dépassée.

Je dois terminer. Certes, la recherche sur le gouvernement central et son élite n'est plus la priorité qu'elle l'était il y a 15-20 ans. Néanmoins, le XVe siècle post-1430 mérite encore quelques monographies, car le «corpus» des officiers d'Alphonse V et de Jean II est très insuffisamment établi. Je crois bien que l'état des connaissances que j'ai essayé d'esquisser vous permet de constater ces insuffisances. Il s'agit de décennies plus propices aux interrogations qu'aux affirmations véhémentes. Et je ne crois pas paradoxal que, par la voie de la recherche sur ces élites politiques, on parvienne à enrichir la connaissance du Portugal de ce temps-là «dans ses profondeurs». D'ailleurs, nous sommes au printemps et – Charles de Gaulle le disait aussi – «il s'agit d'ouvrir la voix à une espérance nouvelle»¹.

NOTES

¹ Quimper, le 4 février 1969.

BIBLIOGRAPHIE EN LANGUE FRANÇAISE

- COELHO (Maria Helena da Cruz) et HOMEM (Armando Luís de Carvalho), *Origines et évolution du registre de la chancellerie royale portugaise*, Revista da Faculdade de Letras [Universidade do Porto]. História, II sér., XII (1995), pp. 47-74.
- GOMES (Rita Costa), «Émergence (L') du politique dans le Portugal du Bas Moyen Âge», La recherche en Histoire du Portugal, 1 (1989), pp. 25-32.
- HOMEM (Armando Luís de Carvalho), *État (L') portugais et ses serviteurs (1320-1433)*, Journal des Savants (juillet-décembre 1987), pp. 181-203.
- HOMEM (Armando Luís de Carvalho), *État, institutions, société politique sous Jean Ier et Édouard Ier (1383-1438)*, Arquivos do Centro Cultural Português, [Paris], XXVI (1989), pp. 35-48.
- HOMEM (Armando Luís de Carvalho), *Gouvernement (Le) royal et ses officiers*, in Aux Confins du Moyen Âge. Art portugais, XII-XVe siècle [Europália 91/Portugal], Gent, Fondation Europália International, 1991, pp. 31-33.
- HOMEM (Armando Luís de Carvalho), *Prosopographie et Histoire de l'État: la bureaucratie des rois portugais aux XIVe et XVe siècles – recherches faites, recherches à faire*, in État (L') Moderne et les Élités – XIIIe-XVIIIe siècles: apports et limites de la méthode prosopographique, éd. Jean-Philippe GENET et Günther LOTTES, Paris, Publications de la Sorbonne, 1996, pp. 29-37.
- MATTOSSO (José), *Nobles (Les) dans les villes portugaises du Moyen Âge*, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de Nice, 46 (1983), pp. 125-140.
- MORENO (Humberto Baquero), *Lutte (La) de la noblesse portugaise contre la royauté à la fin du Moyen Âge*, Arquivos do Centro Cultural Português, [Paris], XXVI (1989), pp. 49-65.
- HOMEM (Armando Luís de Carvalho), *Intervention (L') de l'État portugais sur le pouvoir municipal aux XIVe et XVe siècles: rejets et conflits*, in Genèse Médiévale de l'Espagne Moderne, Du refus à la révolte: les résistances, éd. Adeline Rucquoi, Nice, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 1991, pp. 95-106.
- PEREIRA (Isaías da Rosa), COELHO (Maria Helena da Cruz), MARQUES (José) et HOMEM (Armando Luís de Carvalho), *Diplomatique royale portugaise: Alphonse IV (1325-1357)*, in Diplomatique Royale du Moyen Âge, XIIIe-XVe siècles, éd. José MARQUES, Porto, Faculdade de Letras, 1996, pp. 133-161.
- Pouvoirs et Sociétés politiques dans les Royaumes Ibériques, 1300-1450*, éd. Denis MENJOT, Nice, Centre d'Études Médiévales, 1987.